Cou FRC 2019

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉTAT NOMINATIF

DES CONTRE-SEINGS,

D'après l'arrêt du Conseil du 12 *août* 1787.

CONTRE-SEINGS.

1 Le chancelier.
1 Le garde-des-ſceaux.
6 Miniſtres en activité au conſeil.
4 Miniſtres & ſecrétaires d'état pour les départemens des affaires étrangères, maiſon du roi, la guerre & la marine.
1 Directeur général des finances.
1 Contrôleur-général.

M+W 3836

D'autre part

14

3 Conſeillers d'état au conſeil royal des finances & du commerce.
1 Préſident du comité contentieux.
1 Grand aumônier de France.
1 Le prélat chargé de la feuille des bénéfices.
1 Le grand-amiral de France.
1 Le préſident du tribunal des maréchaux de France.
1 L'adminiſtrateur de la maiſon de Saint-Cyr,
1 Le directeur général des économats.
1 Le directeur général des bâtimens.
3 Intendans pour l'adminiſtration des haras.
1 Le maire de Paris.
7 Perſonnes pour les cours ſouveraines de Paris: ſavoir, quatre premiers préſidens & trois procureurs-généraux.
12 Les intendans & adminiſtrateurs généraux des poſtes.

48

Dans les ci-devant Provinces.

31 Les intendans des généralités.

Nota. La correſpondance des ſubdélégués des commiſſaires des guerres & du ſervice de la gendarmerie, ci-devant maréchauſſée, étoit aidée du contre-ſeing deſdits intendans.

12 Contre-ſeings pour les procureurs-généraux des parlemens de provinces & leurs ſubſtituts.

TOTAL. 91 contre-ſeings.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

FRANCHISES.

3	Maiſon du Dauphin.	Le gouverneur. Le premier valet-de-chambre. La gouvernante des enfans de France.
3	Maiſon de Monſieur.	Le chancelier. Le ſur-intendant. Le premier valet de chambre.

3 Maiſon d'Artois, (*idem.*)
3 Dames de France.
1 L'adminiſtrateur de leur maiſon.
6 Maiſon d'Orléans, de Condé, de Bourbon, de Conty & de Penthièvre.
1 Chancelier de France.
1 Garde-des-ſceaux.
5 L'hiſtoriographe de France & quatre ſecrétaires.
1 Le directeur-général de la librairie.
6 Miniſtres en activité au conſeil.
6 Département des affaires étrangères : le miniſtre ; les chefs de bureaux & un ſecrétaire.
6 Département de la maiſon du roi, (*idem.*)
6 Département de la guerre, (*idem.*)
6 Département de la Marine.
11 Département des finances.
4 Conſeillers d'état du conſeil royal des finances.
4 *Idem* du comité contentieux.
5 Intendans des finances.
1 Intendant du commerce.
2 Anciens gardes des ſceaux.

84

D'autre part 84

13 Anciens miniſtres retirés.
3 Anciens contrôleurs généraux des finances.
1 Le grand aumônier de France.
2 Le prélat chargé de la feuille des bénéfices, & ſon ſecrétaire.
1 Le confeſſeur du roi.
1 L'adminiſtrateur de la maiſon de St.-Cyr.
1 Le directeur général des économats.
1 Le bibliothécaire du roi.
1 Le directeur général des bâtimens.
1 Le premier architecte.
1 Le premier ingénieur.
4 Premiers valets-de-chambre du roi.
4 Sur-intendance de la maiſon de la reine.
1 Lecteur de la reine.
1 L'adminiſtrateur de la maiſon de St.-Cloud.
3 Adminiſtration des haras.
2 Grand-maître de France & ſon ſecrétaire.
2 L'amiral de France & ſon ſecrétaire.
2 Colonel général des Suiſſes & ſon ſecrétaire.
2 Colonel général d'infanterie & ſon ſecrétaire.
1 Colonel général de cavalerie.
2 Colonel général des huſſards, & ſon ſecrétaire.
2 Colonel général des dragons.
1 Préſident du tribunal des maréchaux de France.
4 Capitaines des gardes du corps.
1 Colonel-lieutenant des gardes ſuiſſes.
1 Colonel des gardes françaiſes.
3 Parlement de Paris : premier préſident, procureur général & avocat général.
2 Chambre des comptes : premier préſident, (*idem.*)
2 Cour des aides . . . . . (*idem.*)

148

Ci-contre 148

2 Grand-Conseil . . . . . (*idem.*)

4 Châtelet de Paris : lieutenans civil & criminel, procureur du roi, & le maire de Paris.

24 Intendance & administration des postes, conseil des postes & anciens administrateurs des postes.

1 Administrateur du trésor royal.

179

Dans les ci-devant Provinces.

31 Les intendans de généralités.
24 Les premiers présidens & procureurs généraux des parlemens.
} Pour les lettres de leur ressort.

6 Les commandans & intendans de la marine à Brest, Toulon & Rochefort.
4 Commissaires généraux & ordonnateurs au Havre & à Bordeaux.
4 Intendans généraux & directeurs des postes résidant à Versailles.
1 Le commandant à Lorient.

TOTAL. 249

Dans ce nombre de franchises n'est point compris celle dont jouissoient pour la lettre simple les ordres religieux dits

mendians, tels que les Capucins, Capucines, les Récollets, religieuses de l'Avé-Maria & les pères de la Charité.

Plus, les gouverneurs généraux, intendans & commissaires ordonnateurs, résidant dans les colonies françaises.

État des contre-seings et franchises à conserver en vertu du décret de l'Assemblée nationale, du 6 juin 1792.

Contre-seings.

1 L'Assemblée nationale.
1 La Haute-Cour nationale.
6 Les ministres
- de la justice.
- des affaires étrangères.
- de l'intérieur.
- de la guerre.
- de la marine.
- des contributions publiques.

1 Les commissaires de la trésorerie nationale.
1 Les commissaires des monnoies.
1 La liquidation de la dette de l'Etat.
1 La caisse de l'extraordinaire.
1 Les commissaires de la comptabilité.
83 Les administrations des directoires de départemens.
4 Les généraux d'armées.
Les commandans en chef des divisions de troupes de ligne.
1 Les présidens & administrateurs du directoire des postes.

FRANCHISES.

L'Assemblée nationale.
La Haute-Cour nationale.
1 Le roi.
6 Les ministres
- de la justice.
- des affaires étrangères.
- de l'intérieur.
- de la guerre.
- de la marine.
- des contributions publiques.

Les commissaires de la trésorerie nationale.
Les commissaires des monnoies.
La liquidation de la dette de l'Etat.
La caisse de l'extraordinaire.
Les commissaires de la comptabilité.
83 Les administrations des directoires de départemens.
Les généraux d'armées.
Les commissaires généraux d'armées.
Les commandans en chef des divisions de troupes de ligne.
Les commissaires des guerres.
Les officiers en chef de la gendarmerie nationale.
Les président & administrateurs du directoire des postes.

APPERÇU demandé par le citoyen Bion sur la recette des journaux transportés par la voie de la poste, et les frais qu'ils occasionnent.

Les dépêches parties de Paris les 3, 4, 5 & 6 vendémiaire an cinquième, contenoient en *lettres taxées* pour tous les bureaux de la République, la Belgique comprise;

savoir :	1736 liv.	14 onc.
En journaux (payant)	4354	»
En lettres & paquets en franchise . .	2664	6
En journaux francs de port par ordre du Directoire	1348	»
En exemplaires de lois	1824	»
Total du poids	11,925 liv.	4 onc.

Le résultat des dépenses faites pour le transport & la distribution de ces dépêches dans toute l'étendue de la République, toutes dépenses de manutention comprises, présente une somme de 20,280 liv. pour les quatre jours.

Cette somme, si elle étoit répartie sur la totalité du poids des dépêches, donneroit une dépense de 34 sous par chaque livre pesant; ce qui feroit pour les 4354 livres pesant de journaux 7391 livres 80 centimes de frais : ces 4354 livres journaux n'ont payé, au prix établi par le tarif, que 4836 livres 50 centimes; partant, ils sont au dessous des dépenses qu'ils auroient dû supporter de 2555 livres 30 centimes; c'est-à-dire, qu'ils ont payé beaucoup plus de moitié moins de ce qu'ils ont coûté de frais.

Nota. On a imprimé & distribué en vendémiaire dernier l'état des franchises & contre-seings accordés aux autorités constituées, fonctionnaires publics & autres

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, an 5.